

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

35 RUE JEAN-MOULIN 47190 AIGUILLON



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

12 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements (cavités souterrain)
Eboulement, chutes de pierres et de blocs
Glissement de terrain
Tassements différentiels
Séisme

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Rupture de barrage
Transport de marchandises dangereuses

⁽¹⁾ Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.

⁽²⁾ BASOL = Base de données de pollution des SOLs, ⁽³⁾ BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

⁽⁴⁾ ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPRn des Confluents	07/09/2010
Mouvement de terrain (Tassements différentiels)	Approuvé	PPR Argile	02/02/2016
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPR - Aiguillon	21/08/1996
Mouvement de terrain (Mouvement de terrain)	Approuvé	PPR - Aiguillon	21/08/1996
Inondation (Inondation)	Préscrit	PPRn Aiguillon	02/09/2014

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone inondable
- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain

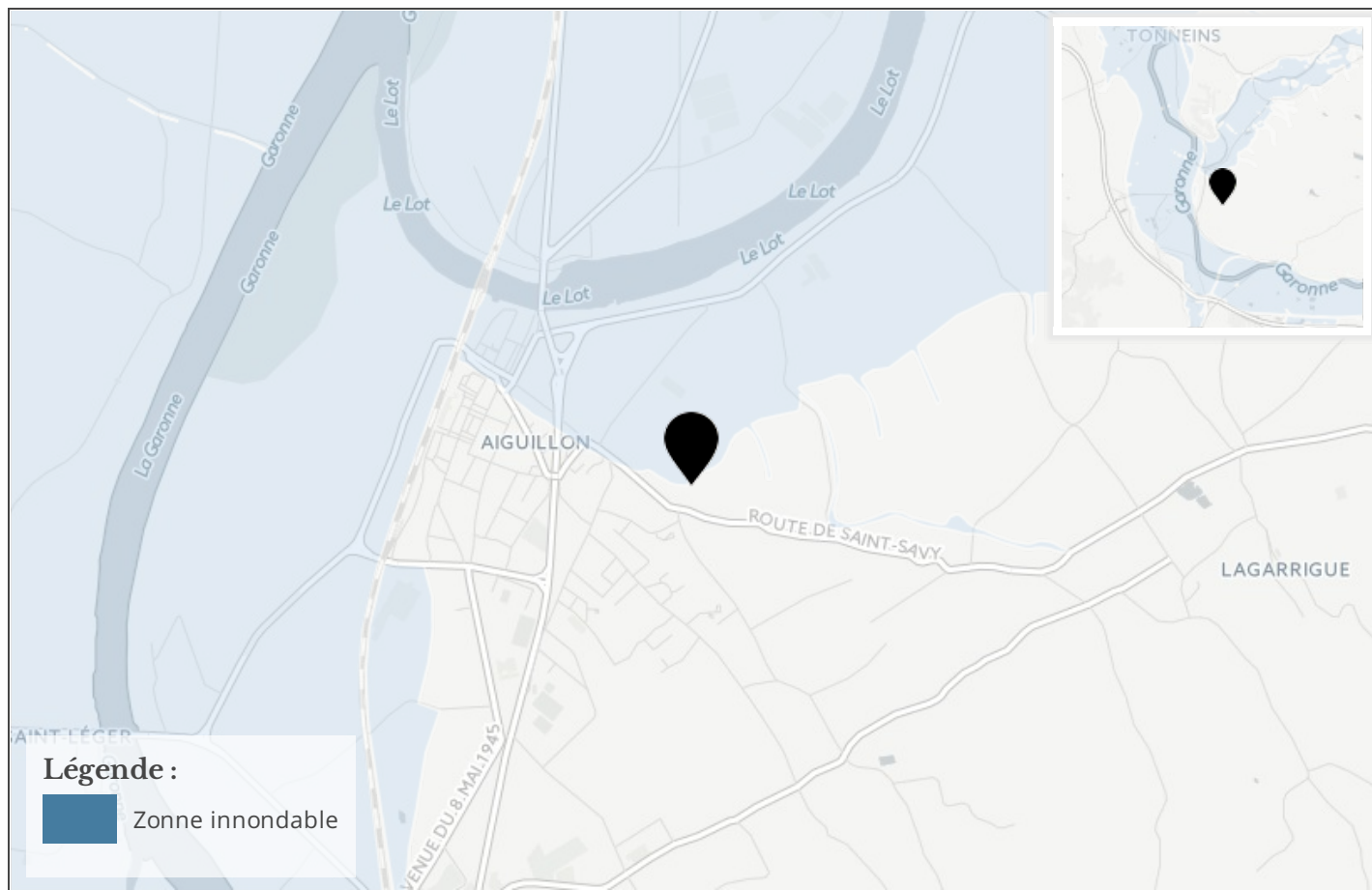
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

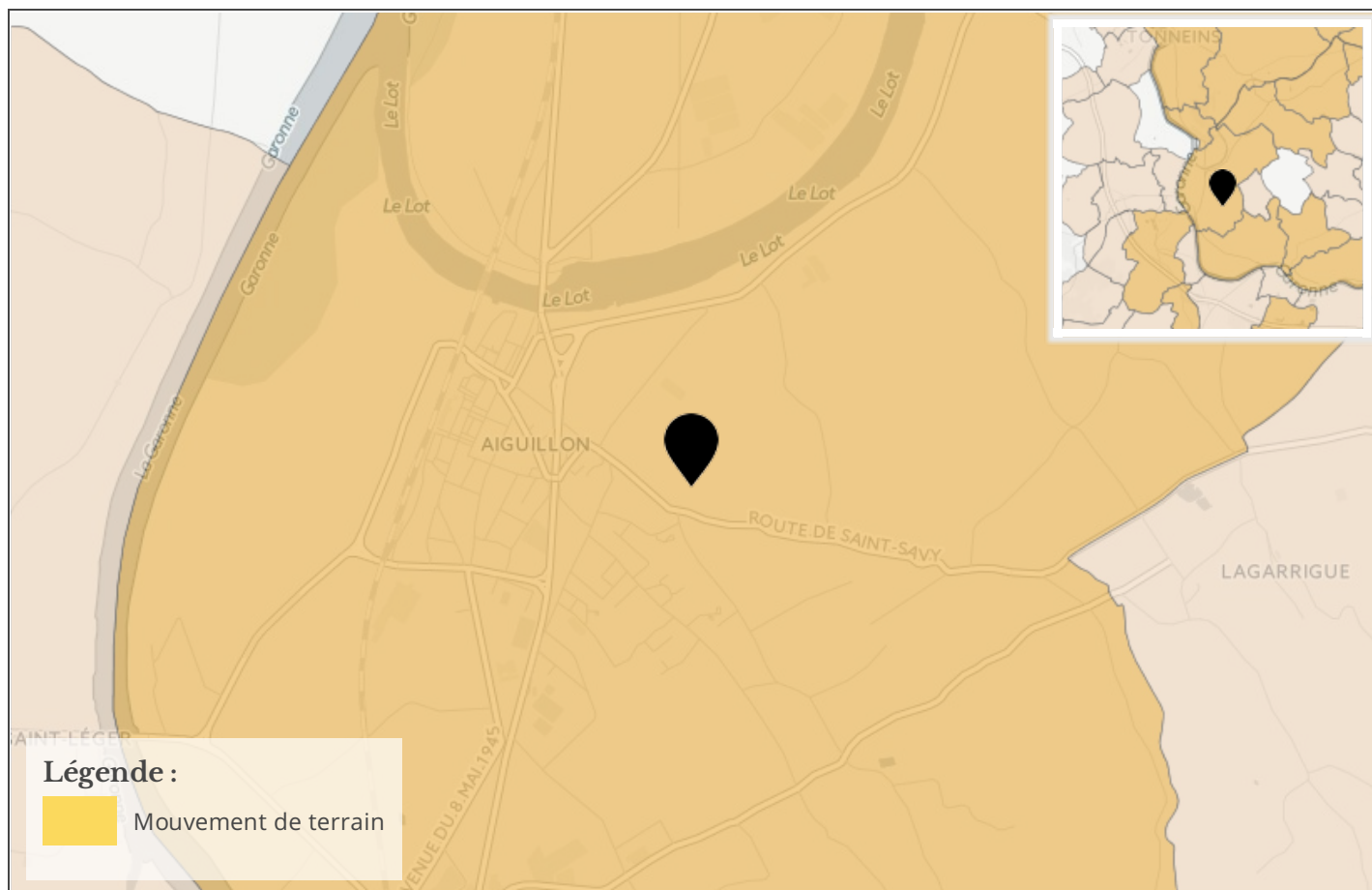
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boue	13/08/1990	13/08/1990	25/01/1991	07/02/1991
Inondations et coulées de boue	07/06/1992	07/06/1992	19/03/1993	28/03/1993
Inondations et coulées de boue	05/07/1993	08/07/1993	28/09/1993	10/10/1993
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2003	30/09/2003	16/06/2006	14/07/2006
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2005	31/03/2005	11/06/2008	14/06/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2005	30/09/2005	11/06/2008	14/06/2008
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/2006	31/03/2006	11/06/2008	14/06/2008
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/07/2012	30/09/2012	21/11/2013	23/11/2013

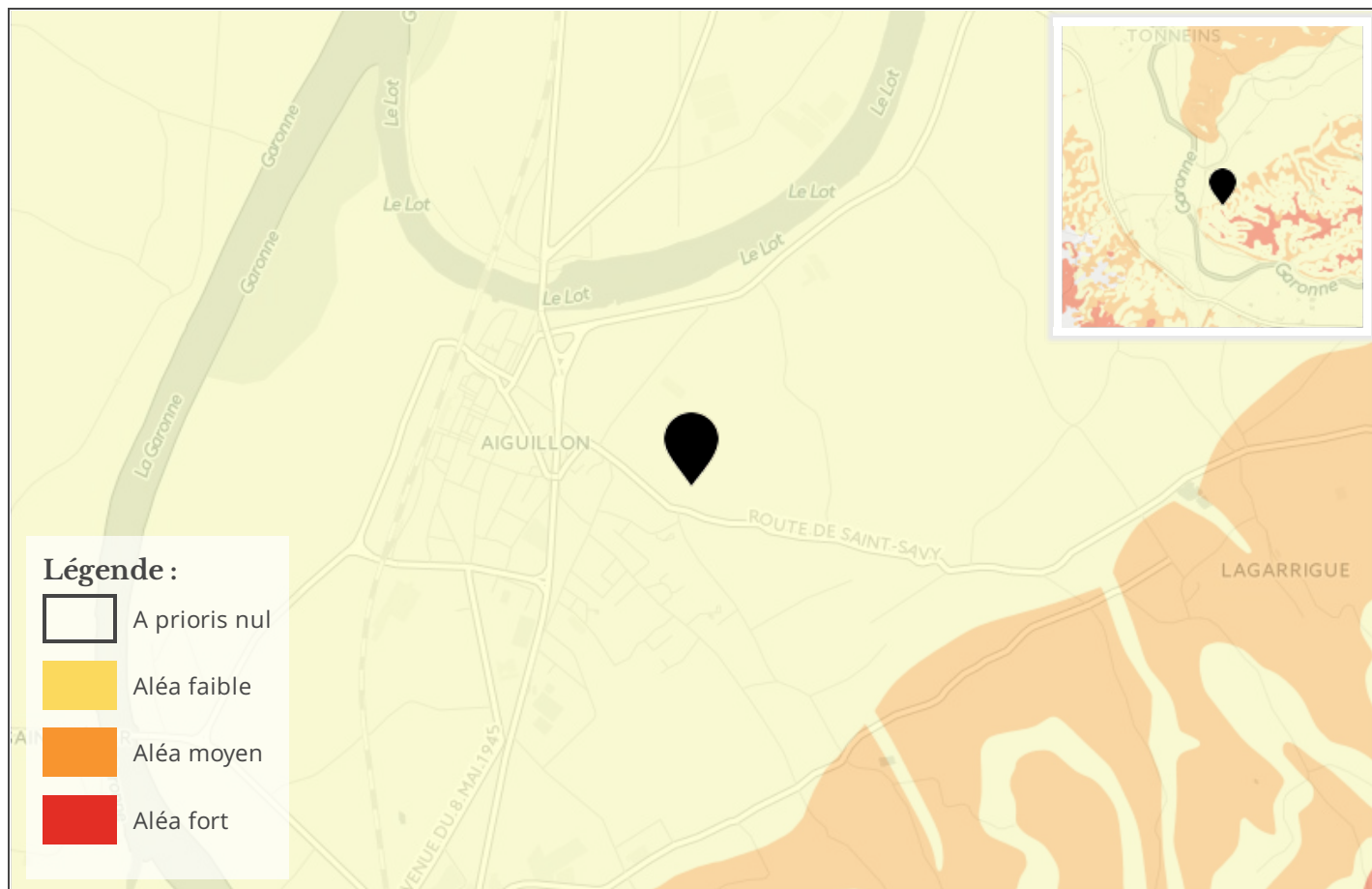
Cartographie des inondations



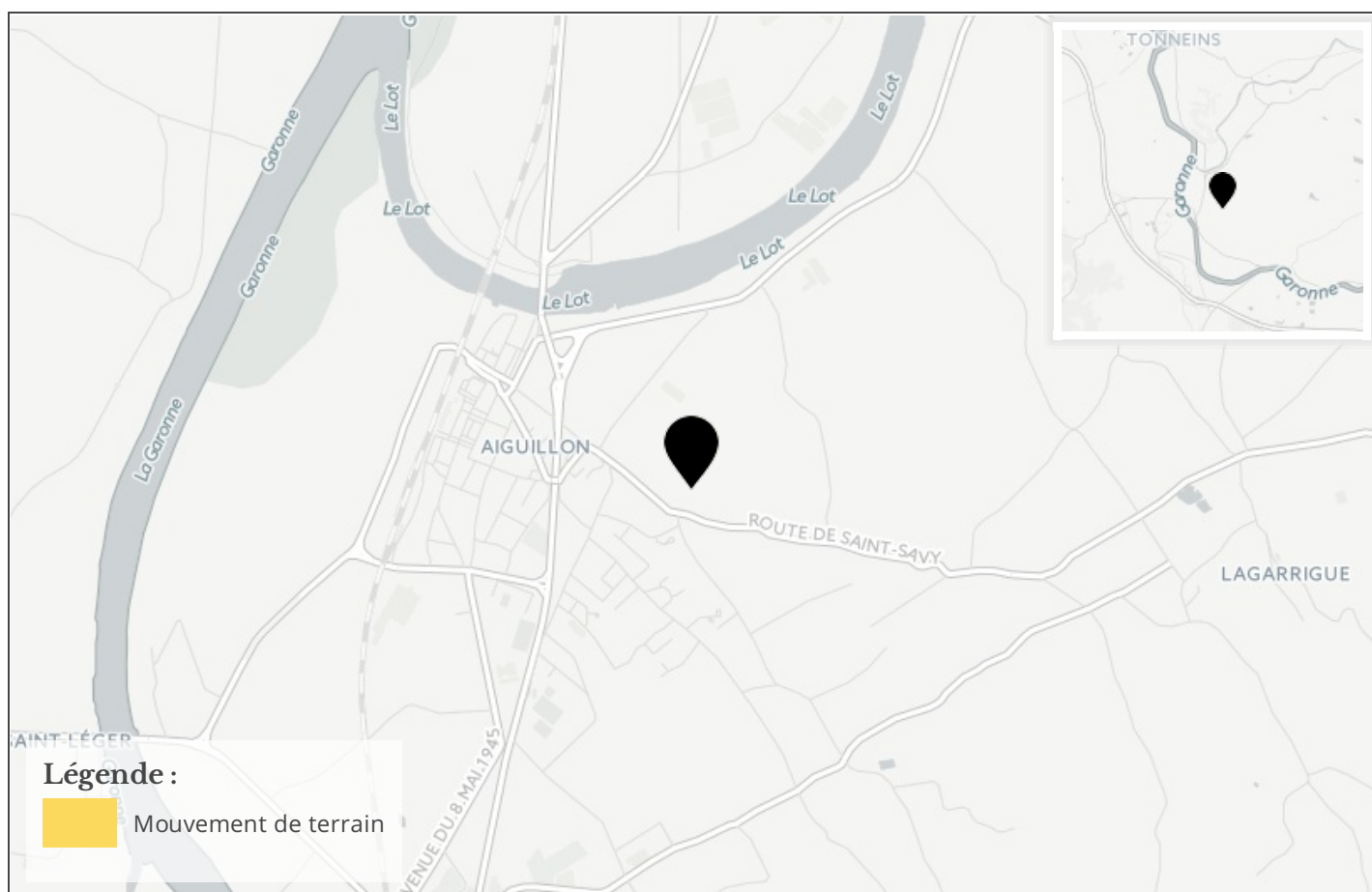
Cartographie des mouvements de terrains



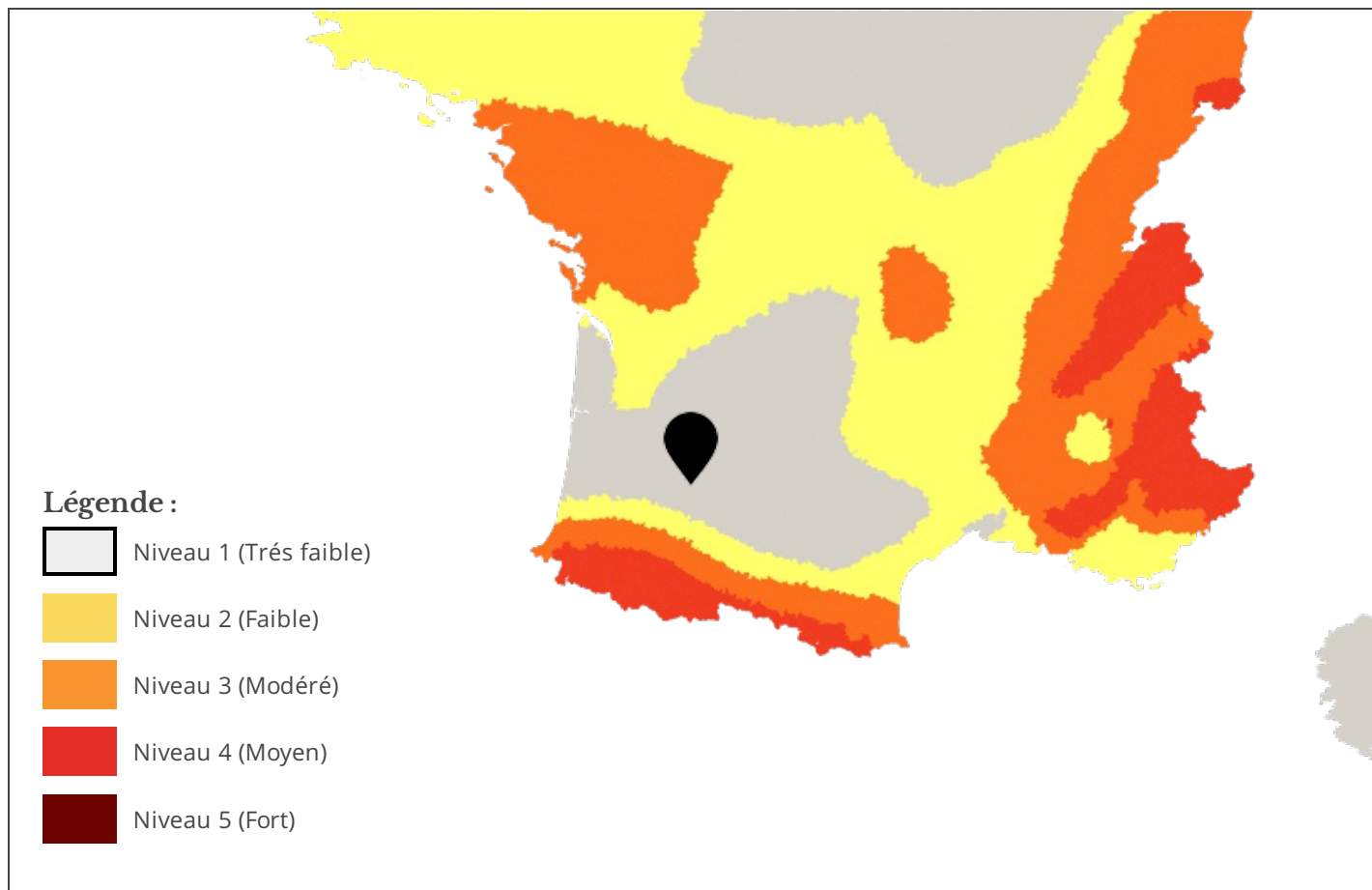
Cartographie des argiles



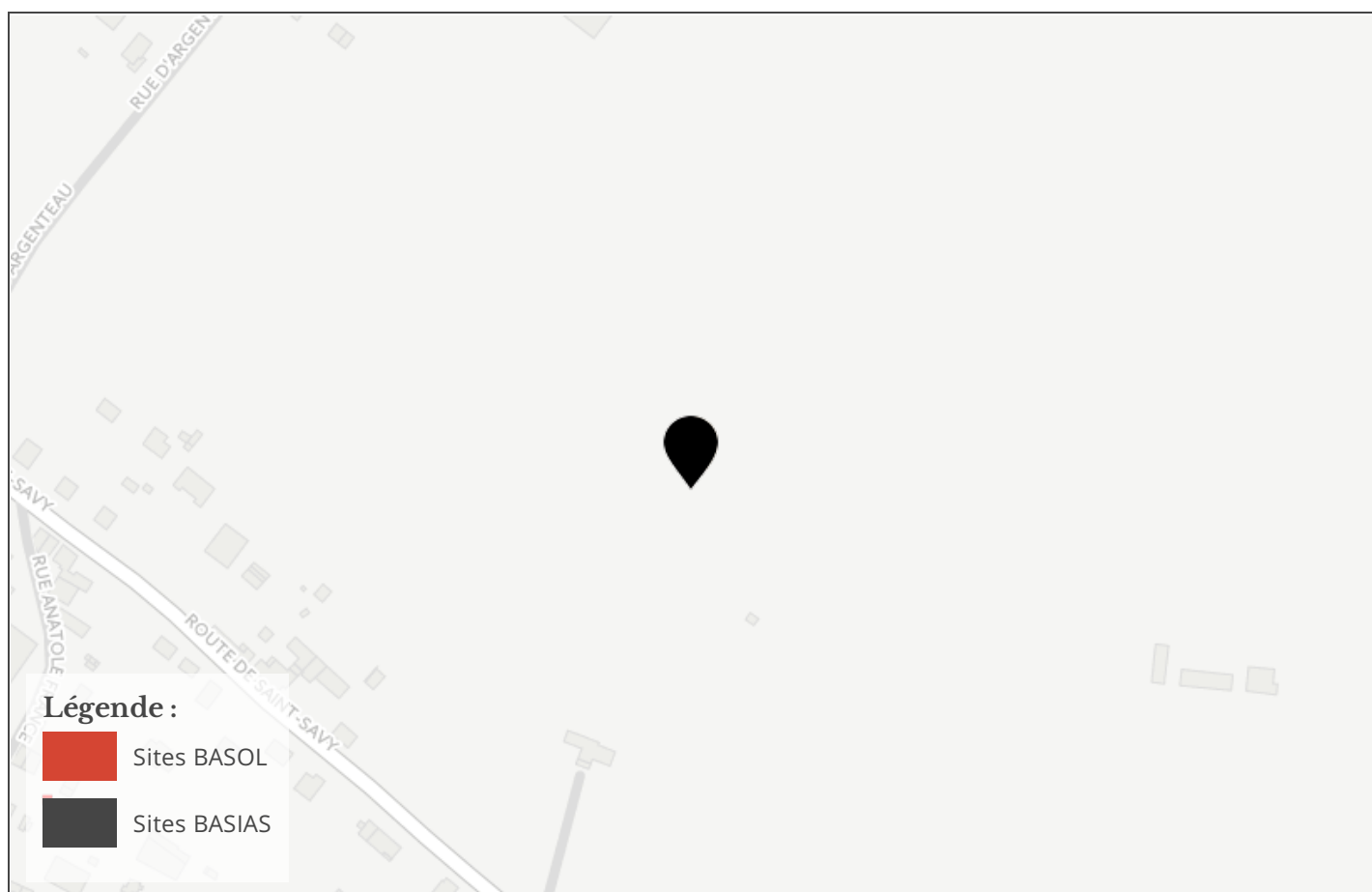
Cartographie des carrières / gypse

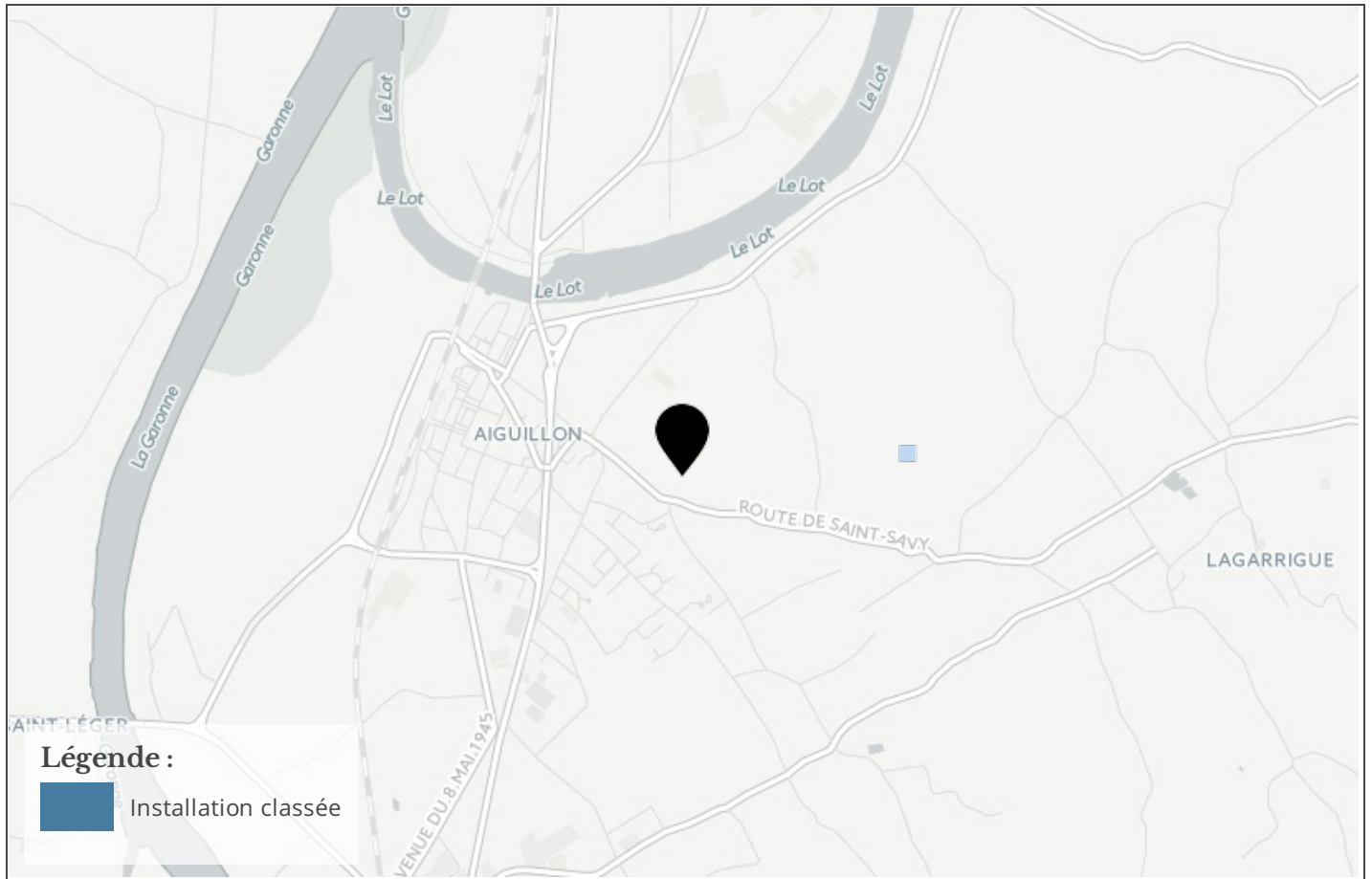


Cartographie des zones sismiques



Cartographie de pollution des sols





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2014286-0008

du 13 octobre 2014

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

35 Rue Jean-Moulin

47190

AIGUILLON

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

prescrit

Oui ☒

Non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

appliqué par anticipation

Oui ☐

Non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

approuvé

Oui ☒

Non ☐

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation

☒

crue torrentielle

☐

mouvements de terrain

☒

avalanches

☐

sécheresse

☐

cyclone

☐

remontée de nappe

☐

feux de forêt

☐

séisme

☐

volcan

☐

autres

☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

Oui ☐

Non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

Oui ☐

Non ☐

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

prescrit

Oui ☐

Non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

appliqué par anticipation

Oui ☐

Non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

approuvé

Oui ☐

Non ☒

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

☐

autres

☐

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

Oui ☐

Non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

Oui ☐

Non ☐

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

Oui ☐

Non ☒

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

☐

effet thermique

☐

effet de surpression

☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé

Oui ☐

Non ☒

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques

Oui ☐

Non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés

Oui ☐

Non ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 5

☐

zone 4

☐

zone 3

☐

zone 2

☐

zone 1

☒

forte

moyenne

modérée

faible

très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

Oui ☐

Non ☐

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

jean

Durand

9. Acquéreur - Locataire

Jeanne

Dupond

10. Lieu / Date

AIGUILLON

17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
AQI4705394	soubie & pinto m.m., fabrique emballages légers en bois (cartons), lieu dit tuquet au aiguillon (47004)	375 mètres
AQI4705394	soubie & pinto m.m., fabrique emballages légers en bois (cartons), lieu dit tuquet au aiguillon (47004)	375 mètres
AQI4705378	lissa antoine, atelier de tolerie et peinture automobiles, rue gambetta de aiguillon (47004)	375 mètres
AQI4705378	lissa antoine, atelier de tolerie et peinture automobiles, rue gambetta de aiguillon (47004)	375 mètres
AQI4705396	fraysse guy (décédé), atelier menuiserie, rue 4 septembre de, aiguillon aiguillon (47004)	443 mètres
AQI4705397	duloube jean camille, imprimerie, 1 rue visé de aiguillon (47004)	443 mètres
AQI4705396	fraysse guy (décédé), atelier menuiserie, rue 4 septembre de, aiguillon aiguillon (47004)	443 mètres
AQI4705397	duloube jean camille, imprimerie, 1 rue visé de aiguillon (47004)	443 mètres
AQI4701219	biazzi jean-claude, atelier charpente et menuiserie, lieu dit vinzelles aiguillon (47004)	486 mètres
AQI4701219	biazzi jean-claude, atelier charpente et menuiserie, lieu dit vinzelles aiguillon (47004)	486 mètres
AQI4705376	commune d'aiguillon, décharge, lieu dit la conquête aiguillon (47004)	490 mètres
AQI4705376	commune d'aiguillon, décharge, lieu dit la conquête aiguillon (47004)	490 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'arrêté préfectoral

http://www.lot-et-garonne.gouv.fr/ial-r221.html?page=rubrique&id_rubrique=221&id_article=786&masquable=OK

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

AIGUILLON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/01/1983	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 25/01/1991	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/03/1993	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/09/1993	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 16/06/2006	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/06/2008	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/06/2008	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 11/06/2008	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/01/2009	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 21/11/2013	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**